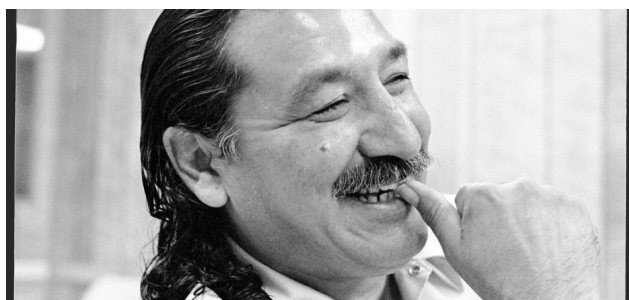


Participons à la campagne de mobilisation pour la libération de Leonard Peltier (*) en interpellant le Président Joe Biden

Mumia ABU-JAMAL et Leonard PELTIER sont deux figures emblématiques du combat contre les discriminations raciales et racistes dont sont notamment victimes les minorités afro-américaines et amérindiennes aux Etats-Unis. Le déni de justice est la règle depuis plus de quatre décennies d'incarcération pour l'un et près de cinq pour l'autre. Malgré leur dénégation face aux crimes dont ils ont été accusés et condamnés, la justice américaine s'oppose toujours à la manifestation de la vérité. Pour Mumia, La justice de Pennsylvanie vient encore de rejeter sans le moindre examen les nouvelles preuves de son innocence. Pour Leonard, le Comité fédéral des libérations conditionnelles refuse de le libérer malgré le soutien à sa demande de libération que lui ont apporté le procureur et des anciens agents du FBI impliqués dans sa poursuite ayant abouti à sa condamnation à la prison à perpétuité.

Plusieurs dizaines de parlementaires américains, d'organisations nationales et internationales de défense des droits de l'Homme et de leaders religieux (le pape François et le Dalaï Lama) appellent à sa libération. Conformément au pouvoir discrétionnaire et constitutionnel de grâce dont il dispose, le Président Biden peut lui accorder cette clémence comme il vient de le faire pour 34 prisonniers fédéraux dont la condamnation à mort a été commuée.



En réaction au nouveau refus du Comité fédéral des libérations conditionnelles de donner son feu vert à la libération de Leonard Peltier à la suite d'une audience qui s'est déroulée le 10 juin dernier, Paul O'Brien, directeur exécutif d'Amnesty international États-Unis, a déclaré :

« Continuer de garder Leonard Peltier derrière les barreaux, c'est se moquer des droits humains. Le président Joe Biden doit lui accorder une grâce et le libérer immédiatement. Non seulement des préoccupations persistent quant à l'équité de son procès, mais en plus il a passé près de 50 années en prison, approche l'âge de 80 ans et souffre de graves problèmes de santé chroniques. Leonard Peltier est incarcéré depuis bien trop longtemps. Le comité des libérations conditionnelles aurait dû lui accorder la liberté de passer les années qui lui restent à vivre au sein de sa communauté et entouré de ses proches. Personne ne devrait être emprisonné à l'issue d'un procès marqué par le doute sur son équité. » Dans une lettre à Joe Biden, Amnesty appelle le président à « user de son pouvoir de gracier Leonard Peltier pour raison humanitaire et dans l'intérêt de la justice. »

Après sa visite à Leonard Peltier en août dernier, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le Conseil international des traités indiens décident d'exhorter le Président Biden à lui accorder une libération humanitaire, se référant à sa longue peine, son âge avancé et sa mauvaise santé.

(*) reproduisez le courrier postal ci-dessous et adressez-le au Président des Etats-Unis avec copie à son Ambassadrice en France

Monsieur le Président des Etats-Unis d'Amérique,

Leonard Peltier est membre du Mouvement indien d'Amérique (AIM), qui défend les droits des Amérindiens. En 1975, au cours d'un affrontement auquel des membres de l'AIM ont participé,

deux agents du FBI ont été tués. Leonard Peltier a été déclaré coupable de leur meurtre, mais il a toujours nié les avoir abattus.

De sérieux doutes pèsent sur l'équité des procédures qui ont conduit au procès et à la condamnation de Leonard Peltier, entre autres parce que l'accusation s'est abstenue de communiquer des éléments de preuve qui auraient pu contribuer à sa défense. Compte tenu de ces doutes, l'ancien procureur fédéral qui avait supervisé les représentants du parquet après le procès, James Reynolds, a depuis lors appelé à une mesure de clémence.

Aujourd'hui âgé de 79 ans, Leonard Peltier a passé plus de 47 ans dans des prisons fédérales américaines et ses demandes de libération conditionnelle ont été rejetées à plusieurs reprises alors que la dégradation de son état de santé suscite de sérieuses inquiétudes.

Aussi, je vous demande instamment de gracier Leonard Peltier pour raisons humanitaires et dans l'intérêt de la justice.

Dans cette attente présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Courrier à :

Monsieur le Président Joseph R. Biden

The White House

1600 Pennsylvania Avenue, N.W.

Washington, DC 20500 – USA

Copie à :

Madame l'Ambassadrice Denise Campbell Bauer

Ambassade des États-Unis

2 avenue Gabriel 75008 Paris, France